

ACTION URGENTE

VENEZUELA. DES MEMBRES DE L'OPPOSITION DOIVENT ÊTRE RELÂCHÉS
Le membre de l'opposition Daniel Ceballos a mis un terme à sa grève de la faim mais il est maintenu en détention arbitraire. Lui et son camarade Leopoldo López doivent être libérés conformément aux recommandations du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire.

Le 11 juin 2015, **Daniel Ceballos**, ancien maire de San Cristóbal dans l'État de Táchira et membre du parti de l'opposition Voluntad Popular, a recommencé à s'alimenter après 20 jours de grève de la faim. Il a été conduit dans les locaux des Services vénézuéliens de la sûreté et du renseignement à Caracas, la capitale du pays. Le 23 mai dernier, quelques heures après avoir annoncé sa grève, cet homme a été transféré depuis le CENAPROMIL (prison militaire à Los Teques, à la périphérie de Caracas) vers une prison civile à San Juan de Los Morros, dans l'État de Guárico (centre du pays), ce qui a suscité des craintes quant à sa sécurité.

Leopoldo López, lui aussi membre de Voluntad Popular détenu au CENAPROMIL depuis le 18 février 2014, poursuit sa grève de la faim, de même que des dizaines d'autres individus, dont certains sont en détention. Tous réclament la libération des personnes arrêtées arbitrairement à la suite des manifestations pour ou contre le gouvernement organisées entre février et juillet 2014 dans tout le pays. Ils demandent aussi qu'une date soit fixée pour les prochaines élections législatives, qui doivent se tenir dans la seconde moitié de l'année.

Aucun élément crédible ne prouve que Daniel Ceballos et Leopoldo López aient commis les infractions dont ils sont accusés, dont « incitation à commettre une infraction », « rébellion » et « incendie volontaire », lors des événements de l'année passée. En août 2014, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a déclaré que leur incarcération était injustifiée. Sur la base de cet avis, le Haut-commissaire aux droits de l'Homme a demandé aux autorités de libérer ces hommes sans délai.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités de se conformer aux recommandations du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire et de libérer Daniel Ceballos et Leopoldo López sans délai ;
- demandez-leur de veiller à ce que ces hommes aient un accès suffisant à des professionnels de la santé qualifiés, afin de bénéficier de soins conformes à l'éthique médicale ;
- exhortez-les à faire en sorte que les personnes arrêtées pendant les manifestations de 2014 ne soient pas maintenues en détention provisoire de manière injustifiée, et soient jugées dans un délai raisonnable ou libérées.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 JUILLET 2015 À :

Président du Venezuela

Nicolás Maduro Moros

Final Avenida Urdaneta

Esquina de Bolero, Palacio de Miraflores

Caracas, Venezuela

Twitter : [@NicolasMaduro](https://twitter.com/NicolasMaduro)

Formule d'appel : *Señor Presidente, /*

Monsieur le Président,

Procureure générale

Luisa Ortega Díaz

Edificio Sede Principal del Ministerio

Público, Esquinas de Misericordia a Pele

El Ojo, Avenida México

Caracas, Venezuela

Fax : +58 212 578 3239

Courriel :

ministeriopublico@mp.gob.ve

Formule d'appel : *Dra. Fiscal, /*

Madame la Procureure générale,

Copies à :

Médiateur

Tarek William Saab

Defensor del Pueblo

Av. Urdaneta - Frente a El Universal

Centro Financiero Latino, Piso 27

Caracas, Venezuela

Fax : +58 212 5077025

Courriel :

contacto@defensoria.gob.ve

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Venezuela dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 33/14.

Pour plus d'informations : www.amnesty.org/en/documents/AMR53/1833/2015/en/.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

VENEZUELA. DES MEMBRES DE L'OPPOSITION DOIVENT ÊTRE RELÂCHÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Daniel Ceballos et Leopoldo López, membres du parti d'opposition Voluntad Popular détenus arbitrairement depuis mars et février 2014 respectivement, ont entamé une grève de la faim il y a plus de trois semaines (22 mai pour le premier, 24 mai pour le second). Ces deux hommes réclament non seulement leur libération mais aussi celle des autres personnes qui, selon eux, sont détenues arbitrairement à la suite des manifestations pour ou contre le gouvernement qui se sont déroulées à travers le Venezuela entre février et juillet 2014. Ils demandent aussi qu'une date soit fixée pour les prochaines élections législatives, qui doivent se tenir dans la seconde moitié de l'année.

Le 13 février 2015, des agents du CENAPROMIL, où se trouvaient alors Leopoldo López et Daniel Ceballos, ont fait une descente dans les cellules de ces derniers et déchiré une partie de leurs affaires, comme des photos et des documents. On ignore les raisons de cet événement. Selon les familles des intéressés, les agents ont essayé d'entrer une première fois, mais les deux hommes ont bloqué les portes avec des barres de fer. Une vingtaine d'hommes armés seraient ensuite revenus et auraient utilisé un chalumeau pour rentrer.

Lors des événements de l'année passée, le recours à une force excessive et les affrontements entre forces de l'ordre, manifestants antigouvernementaux et groupes armés soutenant le gouvernement ont fait au moins 43 morts, dont six agents de sécurité, et 878 blessés, dont environ 300 agents de sécurité. Certaines personnes ont été victimes de torture et d'autres mauvais traitements.

Par ailleurs, 3 351 individus ont été appréhendés. Si la plupart ont été relâchés, selon les chiffres officiels, 507 d'entre eux risquent d'être jugés pour leur implication présumée dans les violences commises lors des manifestations. Au moins 20 civils sont toujours détenus. Après avoir étudié les informations présentées par le ministère public au sujet de plusieurs personnes maintenues derrière les barreaux, Amnesty International a pu confirmer le caractère arbitraire de certaines détentions, et déterminer qu'au moins cinq détenus risquaient d'être jugés malgré l'absence d'éléments à charge crédibles. L'un d'eux, Christian Holdack, a été libéré sous caution le 17 mars dernier. Daniel Ceballos, Leopoldo López et Rosmit Mantilla (un autre membre de Voluntad Popular) sont toujours en détention. Marcelo Crovato, avocat au Forum pénal vénézuélien, est assigné à résidence depuis le 25 février pour raisons médicales. Amnesty International craint que d'autres personnes appréhendées dans le cadre de ces événements soient incarcérées arbitrairement.

Noms : Daniel Ceballos et Leopoldo López

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 33/14, AMR 53/1859/2015, 12 juin 2015